

Le mercredi 6 juin dernier, la FSU du ministère de l'agriculture (SNETAP-FSU et SNUITAM-FSU) a rencontré longuement madame Théry-Chamard, haute fonctionnaire chargée du handicap et de l'inclusion au sein du ministère de l'agriculture (<http://agriculture.gouv.fr/blandine-thery-chamard-haute-fonctionnaire-en-charge-du-handicap-et-de-linclusion-au-ministere>).

Pendant presque deux heures et sans langue de bois, l'échange a porté sur les sujets principaux suivants :

- référents « handicap » et « ambassadeurs.rices » du handicap
- handicap et mobilité géographique des agent.es ;
- plan de recrutement de personnels en situation de handicap notamment dans le programme 143 ;
- la situation des AESH dans l'enseignement agricole public et le plan Handicap ;
- des situations individuelles

point 1 : Référent et ambassadeurs.rices

La FSU agri a pointé la nécessité pour le ministère d'abonder en moyens humains notamment les réseaux existants comme celui des référent(e)s « Handicap » dans les services et le réseau plus récent des « ambassadeur.rices ». En l'absence de tels moyens, il ne s'agira que d'une politique de communication ! La FSU Agri a tout particulièrement insisté :

- sur la nécessité d'étoffer le « pôle handicap » de Varenne, chargé de suivre notamment les dossiers des agent.es RQTH.
- sur la nécessité d'un réseau de référents, hors secrétaires généraux des DRAAF et de l'opportunité offerte de coupler les référents "égalité" avec les référents "handicap" afin de permettre à ceux-ci de bénéficier d'un temps suffisant consacré à ces sujets et d'en maîtriser tous les leviers.

point 2 : Handicap et mobilités

Après avoir présenté plusieurs situations individuelles d'agent.es en situation de handicap ou/et ayant des enfants en situation de handicap, la FSU Agri a rappelé que le pré-diagnostic du cabinet d'étude pour l'attribution du label « égalité-diversité » avait clairement pointé les procédures RH de mobilité géographique comme fortement susceptible de situation de discrimination...

Pour sortir de ces situations, la FSU Agri a une nouvelle fois porté sa revendication de la mise en place d'une mobilité géographique des agents du ministère de l'agriculture fondée sur un dispositif de critères « barémisés », seule manière de garantir l'équité et la transparence. C'est ce dispositif qui fonctionne pour les enseignants.

A minima, dans le cadre actuel des procédures qui reposent essentiellement sur l'avis de la structure d'accueil qui classe les agent.es, la FSU Agri demande que ces avis et classement soient motivés avec transmission aux agent.es...

point 3 : Recrutement RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) et programme 143 (enseignement agricole public)

Comme elle l'avait déjà fait lors du Comité technique ministériel d'avril dernier, la FSU Agri a dénoncé le non respect par la DGER des objectifs fixés dans le cadre du plan pluriannuel Handicap du ministère. Pour rappel, malgré la fixation d'objectifs de recrutement RQTH par la voie contractuelle *a priori* raisonnables au regard de la place de ces programmes au sein du ministère, les résultats sont bien inférieurs avec 8 recrutements sur 26 initialement prévus en 2015, 2 sur 23 en 2016 et encore seulement 3 recrutements en cours en 2017. Pour l'année 2018, un objectif de 17 recrutements a été assigné au programme 143. Malgré une audience avec le SNETAP-FSU en présence du SRH et de la DGER, il est apparu clairement le manque de volonté de la DGER pour mettre en place, avec ses partenaires comme l'ENSFEA un véritable plan de recrutement sur plusieurs années.

La FSU Agri a demandé à madame Théry-Chamard d'engager rapidement un chantier avec la DGER sur ce sujet.

Point 4 : accompagnant(e)s des élèves en situation de handicap (AESH)

La FSU Agri a présenté sa mobilisation engagée, en ce début d'année scolaire pour défendre les Accompagnant(e)s des Elèves en Situation de Handicap (AESH) dans l'enseignement agricole public, véritables « travailleurs pauvres » dans notre dispositif de formation. La FSU lui a demandé d'intervenir à tous les niveaux, y compris auprès du ministre pour obtenir des améliorations significatives de leur situation professionnelle et de leur rémunération.

Par ailleurs, la FSU lui a demandé d'engager avec le SRH une véritable expertise juridique de l'embauche des AESH par les EPL, considérant que c'était bien au ministère et non aux EPL d'embaucher ces agent.es au nom de ses missions régaliennes. Pour la FSU, c'est bien le ministère qui doit les embaucher et gérer nationalement leur « carrière ».

Point 5 : Cas individuels

Madame Théry-Chamard a indiqué qu'elle avait toute légitimité pour être saisie pour des dossiers individuels d'agent.es en situation de handicap, considérant que cela entrait pleinement dans ses missions.

La FSU-Agri lui transmet les dossiers qui ont été abordé lors de l'entrevue et appelle les agent(e)s en situation de "handicap" à ne pas hésiter à nous contacter et à la contacter en cas de difficultés

La FSU Agri prend acte des intentions de madame Théry-Chamard, de son volontarisme. Rendez-vous a été pris dans quelques mois pour mesurer la progression de l'inclusion dans le ministère de l'agriculture.

Pour le SNETAP-FSU et le SNUITAM-FSU